

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 20 mars 2013**

**OBJET : Approbation du Compte administratif du budget du CCAS 2012**

L'an deux mille treize et le 20 mars à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe, Maire.

**Présents :** BEDEL Philippe, BATAILHOU-VILLET Evelyne, JOURDA Béatrice, AMESTOY Pierre, BIAU Jean Luc, CHABROT Frédéric, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José.

**Excusé :** M. Renaud LE LURON

M. AMESTOY Pierre a été élu Secrétaire.

Le conseil municipal réuni, délibérant sur le compte administratif du budget du CCAS de l'exercice 2012, dressé par M. BEDEL, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par M. ROSELLO José,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget du CCAS, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	725,56 €	0,00 €	725,56 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	1 020,73 €	310,00 €	1 020,73 €	310,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 020,73 €</b>	<b>1 035,56 €</b>	<b>1 020,73 €</b>	<b>1 035,56 €</b>
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14,83 €	0,00 €	14,83 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 020,73 €</b>	<b>1 035,56 €</b>	<b>1 020,73 €</b>	<b>1 035,56 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14,83 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14,83 €</b>

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs, à l'unanimité, tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 28/03/2013

Le Maire, P.BEDEL

